

Règlement : laissez un avis et tentez de gagner une carte cadeau de 500€ !

ARTICLE 1 : Société organisatrice

Son Vidéo Distribution, SAS au capital de 153 000 €, dont le siège social est établi au 309 avenue du Général de Gaulle - 94506 Champigny-sur-Marne, organise un jeu-concours intitulé "Concours des Avis".

ARTICLE 2 : Participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine et est limité à une seule participation par foyer, même nom, même adresse. Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. Toute tentative de fraude donnera lieu à l'exclusion immédiate du participant en question. L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de quiconque aura violé les conditions générales ou en aura abusé.

ARTICLE 3 : Accès et durée

Le concours est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.son-video.com/votre-avis-nous-interesse>. Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Le concours débute le 20/03/2026 et prend fin le 31/12/2026 à minuit.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

Les personnes souhaitant concourir sont invitées à déposer un avis sur les plateformes de collecte d'avis listées dans cette page :

<https://www.son-video.com/votre-avis-nous-interesse>. Pour maximiser vos chances d'être tirés au sort, postez vos avis sur Trustpilot, Google et Idealo.

ARTICLE 5 : Principes du jeu

Il s'agit d'un tirage au sort tous les deux mois parmi tous les participants. Le tirage au sort du gagnant sera effectué parmi l'ensemble des participants ayant déposé un avis sur un des sites suivants : Trustpilot, Google et Idealo.

ARTICLE 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants du concours seront tirés au sort aléatoirement parmi l'ensemble des participants.

- 1er tirage au sort le 04/05/2026,
- 2e tirage au sort le 01/07/2026,
- 3e tirage au sort le 01/09/2026,
- 4e tirage au sort le 02/11/2026,
- 5e tirage au sort le 02/01/2027.

Les gagnants seront affichés sur <https://www.son-video.com/votre-avis-nous-interesse>.

ARTICLE 7 : Dotations

Le jeu est doté d'un bon cadeau d'une valeur de 500 € à chaque tirage au sort. Soit 5 cartes cadeaux pour la période du concours.

ARTICLE 8 : Modalités de mise en possession des lots

Le prix ne peut être échangé contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service. La société organisatrice se réserve toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. Les gagnants seront contactés par e-mail afin d'être informés de leur gain et des modalités d'attribution de ce dernier.

ARTICLE 9 : Copie du présent règlement

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Une copie écrite du règlement est adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : Son Vidéo Distribution - Jeu concours "Concours des Avis" - 309 avenue du Général de Gaulle - 94500 Champigny-sur-Marne. Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (à la même adresse) accompagnée d'un RIB et d'un justificatif.

ARTICLE 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par Son Vidéo Distribution. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant appel en garantie ou pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé par requête.

ARTICLE 11 : Publicité

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leur nom, prénom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné